

Une info à nous transmettre? Une histoire à nous raconter? Ecrivez-nous à web@20minutes.ch

NUCLÉAIRE

07 mars 2012 15:06; Act: 07.03.2012 16:03

La centrale de Mühleberg fermera mi-2013

Sur décision du tribunal administratif fédéral, l'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg n'est plus autorisée au-delà du premier semestre de 2013.



La centrale nucléaire de Mühleberg dans le canton de Berne devra fermer à la mi-2013 si des travaux d'entretiens drastiques ne sont pas entrepris. (photo: Keystone)

Une faute?



Signalez-la nous!

L'exploitation de la centrale nucléaire de Mühleberg n'est plus autorisée au-delà du premier semestre de 2013. Le Tribunal administratif fédéral (TAF) a donné raison à ses opposants et annulé une précédente décision du Département fédéral de l'environnement et de l'énergie (DETEC).

Des impératifs d'ordre sécuritaire imposent une limitation de l'autorisation d'exploitation, explique le TAF, dont le verdict peut encore faire l'objet d'un ultime recours au Tribunal fédéral (TF).

L'état du manteau du réacteur, l'évaluation non concluante de la sécurité en cas de tremblement de terre et l'absence de moyens de refroidissement indépendants de l'Aar, imposent une limitation de l'autorisation d'exploitation, souligne le TAF.

Les opposants sont satisfait de la décision du Tribunal administratif fédéral (TAF) de la centrale nucléaire de Mühleberg. Le premier secrétaire d'Etat a déclaré que le site nucléaire de Mühleberg ne sera pas fermé à la mi-2013.

«Je suis très satisfait de la décision sachant qu'il y a eu beaucoup de questions soulevées et que j'ai déclaré mon soutien aux opposants, des Radios (RRR).

Interrogé sur les critères de pouvoir de la centrale, Weibel n'y a pas demandé car les problèmes de fonction de la centrale de l'accident de 1985.

Les Forces armées suisses doivent répondre à des questions claires sur le financement qui devront être examinées par l'Inspection fédérale de l'énergie.

«Je ne crois pas que faire de tel peu de temps à Mühleberg.

Cette décision est une question de sécurité. Rainer Weibel a relevé que l'examen ne se fera pas se fier à l'IFSN, qui est désignée par la loi qui est désignée par la loi octroyée au

L'action de la centrale à la

En ce qui concerne le manteau du réacteur, qui présente des fissures, il ne fait selon lui aucun doute qu'il devra être consolidé. Les expertises qui ont été effectuées à ce jour ne laissent pas planer le doute à ce sujet.

Scénario catastrophe

Des investissements considérables devront être consentis par la société FMB BKW Energie SA. Le risque lié à un tremblement de terre ne touche pas que la centrale elle-même. Il est aussi lié à une rupture du barrage de Wohlen, situé en amont, et aux dangers d'une inondation consécutive à une telle catastrophe.

Pour pouvoir exploiter la centrale de Mühleberg au-delà du premier semestre 2013, la société FMB BKW Energie SA devra déposer auprès du DETEC une demande assortie d'un concept d'entretien complet, indique le TAF. Ce document devra expliquer comment et moyennant quels investissements il sera remédié aux défauts.

Les FMB devront aussi préciser combien de temps elles comptent maintenir la centrale en exploitation. Il sera tenu compte aussi bien du besoin des FMB en termes de garantie des investissements que de l'intérêt général à la sécurité du droit.

La décision du TAF tombe quarante après le démarrage de la centrale atomique de Mühleberg, qui est en fonction depuis 1972. A l'origine, l'autorisation d'exploitation avait été limitée au 31 décembre 2012.

Refus «disproportionné»

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication avait abrogé cette limitation temporelle le 17 décembre 2009. Il avait estimé que la sécurité était suffisamment assurée via l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN).

Le TAF n'est pas du même avis. Il juge que le droit relatif à l'énergie nucléaire exige pour des raisons de police une limitation de durée lorsque des aspects d'ordre sécuritaire ne sont pas clarifiés ou que des défauts doivent être réparés.

En l'espèce, les questions de sécurité sont trop importantes pour être du seul ressort de l'IFSN. Refuser l'autorisation d'exploitation serait toutefois «disproportionné», indique le TAF dans son communiqué.

(ats)

Les 3 Commentaires



Dr. Santé le 07.03.2012 15:46

Prudence est mère de sûreté.

Prudence est mère de sûreté.

Jules César le 07.03.2012 15:45

Est-ce vraiment la fermeture

L'action du
bernois FM
après la dé
administra
l'exploitati
Mühleberg
2013. Vers
4,5% envir

Le mouve
début mer
divulgatio
Jusque-là,
motrices b
peu plus d
globaleme:

J'espère seulement que cette centrale ferme, je suis dans zone critique est nous avons plus confiance en cette centrale et encore moins en ses dirigeants.

mako le 07.03.2012 15:35

On a voté sur la question

Mais je rêve, le peuple n'a pas déjà voté pour reporter le moratoire sur cette centrale? Il me semble que oui en 2009 et en quoi le TAF à le droit de ne pas respecter la parole du peuple???

